Tableau 1 - Barème de FMC Arrêté du 13 juillet portant homologation des règles de validation de la FMC (JO 183 du 9 août 2006)

Catégories	Types d'actions	250 crédits minimum pour 5 ans	Remarques
Catégorie 1 Formations présentielles	Séminaires, congrès sessions FMC, EPU, DU, DIU etc par organismes agréés publics et privés	*	8 crédits par journée 4 crédits par 1/2 journée ou soirée
Catégorie 2 Formations individuelles et à distance	Abonnement périodiques médicaux Acquisition d'ouvrages médicaux Divers multimedias et sites Web médicaux agréés	*	Abonnement- livre 2 crédits par an (max 10 pour 5 ans); 4 crédits si critères qualité (max 40 pour 5 ans)
Catégorie 3 Situation professionnelle formatrice (4 groupes)	 Formation professionnelle des salariés (hôpital ou non) et staffs protocolisés Mission d'intérêt général (qualité, organisation des soins et prévention) dans structures organisées Activité formateur (et jurys) Recherche et publications personnelles 	*	Crédits au prorata du temps passé (idem catégorie 1) Max de 50 crédits par groupe
Catégorie 4 E.P.P.	Par organisme agréé (et/ou CME pour les hospitaliers)	100 crédits (forfait)	Obligatoire: 1 action ponctuelle + 1 programme continu

^{*} Au moins 150 crédits dans au moins deux des catégories 1 à 3